

MAIRIE DE LE HEZO

56450

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix-huit septembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 09 (de la 1^{ère} à la 4^{ème} délibération) puis 10 – Votants : 12

- Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2009
- Affichage : 11 septembre 2009
- Dépôt en Préfecture : 22 septembre 2009
- Publication : 22 septembre 2009

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel – Mme Victoria BAR-BIZET (à partir de la 5^{ème} délibération) Mme CARO Michèle-Paule – Mr Olivier LEGANGNEUX - Mme BURGARD Valérie - Mr CAUDAL Nicolas – Mme ALOS Dominique - Mr GAIN Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BAR-BIZET Victoria donne procuration à Mr Michel GUILBERT (de la 1^{ère} à la 4^{ème} délibération)

Mme Evelyne LAIGO donne procuration à Mme M-Paule CARO

Mme Véronique DUPORT donne procuration à Mme D.ALOS

ABSENTS :

Mr Gilles MOYEN – Mr Louis-Charles JEAN- Melle Yolande LE SOMMER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Valérie BURGARD

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance précédente, qui n'a fait l'objet d'aucune observation. Madame Valérie Burgard est désignée Secrétaire de séance.

1 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

– Budget Annexe Lotissement 2009 et Budget Principal 2009

Il est proposé au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

➤ **Budget Annexe Lotissement « Er Vreneguy » - 2009**

Dépenses - Chapitre 65 – art 6522 (reversement de l'excédent des budgets annexes au Budget Principal) 225 720 €

Art 678	- 225 720 €
Inscription nouvelle – recette art 7015	142 960 €
dépenses art 6045	4 960 €
Art 605	118 000 €
Art 60611	20 000 €
Total Dépenses	142 960 €

➤ **Budget Principal – 2009**

- Recette – chapitre 75 –art 7551(Excédent des budgets Annexes)	175 720 €
- Dépenses chapitre 022 – dépenses imprévues	21 255 €
- Dépenses chapitre 11 – Fêtes et cérémonies (art 6232)	3 000 €
- Art 657362 – Subvention CCAS	2 000 €
- Art 6574 – Subventions aux associations	1 465 €
- Art 678 – autres charges exceptionnelles	22 000 €
Chapitre 023 – virement à la section d'inv.	126 000 €
Total inscriptions dépenses fonctionnement	175 720 €
- Chapitre 021 – recette investissement	126 000 €
- Inscriptions dépenses opération 700 – art 2183	5 000 €
- Id art 2184	1 000 €
- Id art 2188	13 000 €
- opération 800 - art 2313	100 000 €
- Inscriptions dépenses opération 900 – art 2313	7 000 €
- Total inscriptions dépenses d'investissement	126 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Modification (uniquement du montant du déficit inscrit dans la délibération)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une erreur de saisie s'est glissée dans la délibération relative à l'affectation du résultat du CA 2008, au 31.12.2008.

Il faut lire :

- en section de fonctionnement un excédent de 155 916,55 €
- en section d'investissement un déficit de 98 448,77 € (conformément au montant qui figure dans le BP de 2009) et non pas un montant de 293 220,33 €.

Madame le Maire propose d'affecter au compte 1068, un montant de **155 916,55 € (montant inchangé)** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à modifier le montant de déficit relatif à cette décision.

3 – REMBOURSEMENT du PRÊT de L'ECOLE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la délibération prise en date du 10 février 2005 relative à l'engagement du rachat de l'emprunt de l'école (ci-jointe) auprès de la Société Générale et l'inscription budgétaire d'un montant de 225 755,39 figurant au compte dépenses/chapitre 16 – article 16411 du BP 2009,

Il est proposé aux membres de Conseil Municipal le remboursement de ce prêt à la Société Générale après paiement de l'échéance du 01/11/2009 pour un montant de 219 224,70 € qui a été négocié sans paiement de pénalités ni frais de remboursement anticipé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Décide le remboursement du prêt de l'école à la Société Générale d'un montant de 219 224,70 € après paiement de l'échéance du 01/11/2009.
- Rappelle que, conformément à l'accord écrit et négocié, ce montant est ferme et définitif sans aucune pénalité ni frais supplémentaire de remboursement anticipé.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4 – SUBVENTION à l'Association des PÊCHEURS à PIED... 2009

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la délibération du conseil municipal du 21 novembre 2008 une subvention exceptionnelle de 100 € a été votée en 2008 pour l'action culturelle à l'Association des pêcheurs à pied professionnelle du Golfe du Morbihan au Hézo.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'inscrire une subvention d'un montant de 50 € au titre de l'exercice 2009 à l'article 6574.

Dit que le versement est d'un montant total de 150 € (soit : 100 € subvention exceptionnelle 2008 + 50 € subvention 2009).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité, excepté Mr Olivier Legangneux qui a quitté la salle au moment du vote étant directement concerné en qualité de Président de l'Association),

- autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

5 - DEMANDES de SUBVENTIONS au CONSEIL GENERAL

1) - Travaux de revêtements bi-couches – Rue Er Vréneguy

Demande de subvention au titre du programme départemental d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale – au titre de l'année 2010

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre des aides aux communes citées en objet, le Conseil Général accorde à la Commune du Hézo une subvention calculée comme suit :

Montant subventionnable HT.....5 000 €

Taux de la subvention HT20 %

Montant de la subvention 1 000 €

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'inscrire les travaux de revêtements bi-couches et la signalisation horizontale de la rue Er Vréneguy d'un montant total estimatif de : 38 647,80 € H.T soit 46 222,00 € T.T.C.

Au titre de l'année 2010.

2) – Signalétique de la Salle Polyvalente et aménagement du carrefour de la Villeneuve

Au titre des amendes de Police

Dans le cadre de la subvention au titre des amendes de Police, il est proposé aux membres de Conseil Municipal d'inscrire les travaux de signalétique routière de la nouvelle Salle Polyvalente et l'aménagement du carrefour de la Villeneuve pour un montant estimatif de 2295,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité

- Demande au Conseil Général de retenir les dossiers de subvention des travaux cités ci-dessus au titre de l'année 2010.

- s'engage à inscrire au BP 2010 au compte 23 les opérations citées ci-dessus.

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

6 – PARTICIPATION au CENTRE de RESSOURCES en MATERIEL SPORTIF - 2009

Il est exposé au Conseil Municipal par Mme BAR-BIZET Victoria le principe du fonctionnement du centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive créé et géré par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire placée sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie du Morbihan.

La mise à disposition de ces kits de matériels sportifs permet à chaque école du département de pratiquer des activités EPS variées dans de bonnes conditions (pendant une période de 6 semaines).

C'est pourquoi, une participation à hauteur de 0,15 € par habitant est demandée au titre de l'année 2009 soit :

$$677 \text{ habitants} \times 0,15 \text{ €} = 101,55 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Accorde le versement d'une subvention de 101,55 € (0,15€ par habitant) à l'Association l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS)

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

7- SALLE POLYVALENTE – réajustement de l’Avenant N° 1 – Marché de Maîtrise d’œuvre

Mme le Maire présente aux membres du Conseil l’avenant réajusté du marché de Maîtrise d’œuvre comme suit :

Montant du Marché initial TTC	910 478,78 €
Coût prévisionnel des travaux TTC.....	791 333,40 €
Différence	119 145,38 €

Soit un réajustement d’honoraires de :

$$119\,145,38\ \text{€ TTC} \times 7\% = 8\,340,18\ \text{€ TTC}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l’unanimité, autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

8 - VENTE du 2° LOT DE PARCELLE COMMUNALE SITUEE à LEZUIS – DECLASSEMENT DU CHEMIN.

Compte tenu de la surface limitée de constructibilité de cette parcelle, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de déclasser la voie qui longe la parcelle cadastrée section B n° 1263, faisant partie du domaine privé de la commune, en chemin d’exploitation pour permettre de construire sur la limite de propriété et non pas en recul de 5 m de l’axe de la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l’unanimité,

- Accepte le déclassement de la voie cadastrée Section B n° 1263
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

9 - CONTRAT DE MAINTENANCE DU CHAUFFAGE ECOLE

Mr Lebert, 1^{er} adjoint rappelle les différents problèmes concernant le chauffage de l’école et souligne la nécessité de signer un contrat de maintenance pour ces installations.

Après une présentation technique du contenu de ce contrat et après avoir précisé la mission de la Société IDEX ENERGIES – Centre Ouest de BOUGUENAIS (44340) détaillée dans le contrat ci-joint qui énumère les conditions et la durée de celui-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l’unanimité, décide :

- de confier la mission de maintenance du chauffage de l’école à la Société IDEX ENERGIES
- d’autoriser Madame le Maire à signer le contrat de maintenance joint à cette délibération
 - dit que les crédits sont inscrits à l’article 6156 du BP 2009

QUESTIONS DIVERSES

L.LEBERT

Chauffage de l'école – Après quelques explications techniques relatives aux normes et à la rentabilité de la pompe à chaleur, Mr Lebert présente le contrat de maintenance de la société IDEX détaillant le nombre de visites de contrôle et les missions d'interventions. Une délibération a été prise pour la signature de ce contrat.

V.BAR-BIZET

Fait le compte-rendu de :

- la course cycliste
- l'effectif de l'école

et signale que la commune du Hézo n'a pas pu participer au tournoi des Vénètes.

J.BOYCE

Communique le bilan des recettes de la réservation de la salle polyvalente. Prévoir dans le budget 2010, l'achat de grilles (expo) de tables pique-nique (jardin extérieur) et de rajouter dans le règlement intérieur, l'interdiction d'afficher avec du scotch.

O.LEGANGNEUX

S'interroge sur la taille des ajoncs de la Roselière. Mr Guilbert précise qu'il s'agit d'un entretien indispensable .

V.BURGARD

Signale que les jeunes jouent au ballon dans le passage souterrain, côté véhicules (un néon a été cassé et réparé le même jour). Prévenir les policiers pour contrôle.

N.CAUDAL

Souhaite que le questionnaire concernant la gestion des déchets soit diffusé sur le site du Hézo,

Demande de régulariser la procédure de classement de la rue Kerfontaine.

D.AL0S

Se félicite de la réalisation « très agréable » de la piste cyclable par le Conseil Général.

M.GUILBERT

Fait le bilan des travaux effectués et à venir :

- Espace multisports,
- Aménagement du carrefour de St Armel (revêtement jusqu'à le Clos Salomon avant la fin novembre)
- Plan vélo,
- Sinistre (poteaux) expertise le lundi 28 septembre
- SIVEV- bilan financier et utilisation des crédits.
- Compte-rendu de la réunion avec Madame Le Maire et Mr Gassmann (Conseil Général – Direction des Routes). Par ailleurs une réunion a eu lieu à la CAPV

concernant la mise en accessibilité des espaces publics et privés. Un inventaire des voies qui doit être effectué avec la précision de l'usage de chaque voie y compris les voies privées pour faciliter le déplacement des handicapés (obligation à respecter / loi de 2005-trottoirs 1m40).

- 1^{ère} phase : transport en commun
- 2^{ème} phase : accessibilité des voies
- 3^{ème} phase : mise aux normes des bâtiments.

J. BOYCE rajoute qu'il faudrait trouver des solutions informatiques ou techniques pour l'accessibilité de la bibliothèque de la Mairie,

Informe le Conseil Municipal du courrier du Président du lotissement « Le Barro » et notamment la reprise de la voirie par la commune.

Un débat s'est engagé concernant l'usage d'écoliers de cette voie privée. A l'issue de cet échange, les membres du Conseil ont émis un avis défavorable à cette demande. Quant à la mise en place d'un miroir, Rue Er Vréneqy, le Conseil n'y est pas favorable.

L.LEBERT signale qu'il aura besoin d'occuper la salle polyvalente le 3ème jeudi du mois d'octobre pour une animation de sécurité routière.

J.BOYCE signale le problème relatif au bruit dans la Z.A. et la régularisation d'une construction. Un procès verbal de la Police Municipale a été établi.

O.LEGANGNEUX demande le nivellement du terrain des fêtes et signale que Philippe Gain peut le faire après l'obtention de l'autorisation du propriétaire – à suivre...

Après avoir levé la séance à 23h20 mn, Madame Le Maire a donné la parole au public.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Vendredi 27 Novembre 2009

A 20h45

**Fait à Le Hézo,
Le 29 septembre 2009**

**J.Boyce
Maire**